

Amap L'Aneth

Engagement Légumes 2015 - 2016

Le présent contrat d'abonnement est établi

Entre l'adhérent(e) : Nom Prénom
Adresse mail.....

Et le maraîcher : Paul Thierry, (Biolab Maraîchage), 10 rue de la mairie à Chatenoy (77167).

1. Principes généraux extraits de la Charte des AMAP

Pour l'abonné(e),

- Appui à l'agriculture paysanne locale, en pré-finançant la production, et éventuellement par la contribution bénévole aux travaux ;
- Solidarité avec le producteur dans les aléas de la production ;
- Participation active et responsable : assurer au moins 4 permanences aux distributions pour la saison, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction ;
- La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution de paniers. Un panier non-pris est mis à disposition de la collectivité. Il est possible pour une tierce personne de le retirer pour l'abonné(e).

Pour le maraîcher,

- Production respectueuse de la nature (certificat AB n° 77/64207/71499) ;
- Fraîcheur et qualité des produits ;
- Production à taille humaine, respectant les normes salariales ;
- Communication transparente et régulière sur les produits et la vie de la ferme ;
- Accueil à la ferme.

2. Modalités de l'abonnement

L'abonnement est constitué de 46 paniers (32 simples et 7 doubles soit $32 + 2 \times 7 = 46$) délivrés par Biolab et distribués par l'AMAP. Les distributions auront lieu du mercredi 6 mai 2015 au mercredi 16 mars 2016 inclus, de 18h30 à 20h. Les **paniers doubles** seront distribués les mercredi 16 décembre 2015, 6 et 20 janvier, 3 et 17 février et 2 et 16 mars 2016. Il n'y aura pas de distribution le 23 et 30 décembre 2015. Selon la taille choisie par l'abonné, la composition moyenne du panier est de 5, 7 ou 9 légumes pour un poids moyen de 4, 6 ou 8 kg. Sur la durée de l'abonnement, une cinquantaine de variétés de légumes est programmée selon leur saisonnalité.

3. Choix du panier et de l'échéancier

Entourer dans le tableau ci-dessous la formule choisie (type de panier et échéancier). Le règlement de l'abonnement se fait à la souscription du présent contrat par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de **Biolab** et remis à Melle Elodie Begards (69 rte de Bourgogne 77250 Veneux les sablons), qui les transmettra à Paul Thierry.

	13€	17€	21€	Date(s) d'échéance
1 chèque	598€	782€	966€	Le 1er avril 2015
3 chèques	1 x 198 € + 2 x 200 €	1 x 260 € + 2 x 261 €	3 x 322	Les 1er avril, 15 juillet et 4 novembre 2015
6 chèques	1 x 98 € + 5 x 100 €	1 x 132€ + 5 x 130€	6 x 161 €	Les 1er avril, 27 mai, 15 juillet, 9 septembre, 4 novembre 2015 et le 6 janvier 2016

4. Références des chèques

N° du chèque						
Banque						
Montant						
Nom si ≠ adhérent						

Fait à Veneux-Les-Sablons en 2 exemplaires, le 2015.
L'abonné(e)

Le maraîcher